

DÉVELOPPEMENTS

Du Budget des Dépenses

DU MINISTÈRE DES FINANCES,

Pour l'Exercice 1840



NUMÉROS		DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
Articles de la loi	Développements des articles						
CHAPITRE PREMIER.							
Administration centrale. — PERSONNEL.							
1	Unique	Traitement du Ministre	1	21,000	21,000	21,000	
TOTAL de l'article 1 ^{er} fr.							
1		Traitement du secrétaire-général	1	9,000	9,000	9,000	
Secrétariat-général.							
		Traitements des chefs de bureau et employés	16	500 à 3,690	25,000	45,000	
Bureau de liquidation avec les Pays-Bas.							
2		Traitement du directeur	1	7,000	20,000		
		Indemnités aux employés	"	13,000			
2		Par arrêté royal en date du 20 juin dernier, il a été institué au secrétariat-général un bureau spécial chargé des travaux des diverses liquidations à opérer avec la Néerlande, en exécution des articles 13, 15, 21 et 22 du traité du 19 avril, de l'examen et de l'instruction préparatoire de toutes les réclamations de nature à être comprises dans les négociations que des sujets belges ont à faire valoir, et, quoiqu'aux termes du même arrêté, le traitement du directeur du bureau et les indemnités accordées aux employés y dénichés, soient payés pour l'exercice 1839 sur le crédit alloué au Département des Affaires Étrangères par la loi du 5 juin dernier, il a paru plus rationnel de porter l'allocation nécessaire pour ce service en 1840, au Budget du Département des Finances, ce bureau en étant une dépendance.					
Trésor public.							
3		Traitement du directeur de l'administration.	1	10,500	10,500	92,000	
		— de l'inspecteur du Trésor	1	4,500	4,500		
		— des chefs de division	2	5,250	10,500		
		— des chefs de bureau et employés	39	de 500 à 3,600	56,500		
Contributions directes, cadastre, douanes, accises, poids et mesures, garantie, etc.							
4		Traitement du directeur de l'administration	1	9,000	9,000	100,000	
		— des inspecteurs principaux et inspecteurs en chef, chefs de division.	4	de 5 250 à 7,000	25,000		
		— des inspecteurs-chefs de bureau, contrôleurs, employés et expéditionnaires.	39	de 400 à 4,600	56,000		
A REPORTER. fr.						246,000	

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1840			CRÉDITS DÉFINITIFS AU BUDGET POUR 1840	DIFFÉRENCES		Observations
CHARGES DE L'ÉTAT	CHARGES DE L'ÉTAT	TOTAL		en plus AU BUDGET de 1840	en moins AU BUDGET de 1840	
21,000	"	21,000	21,000	"	"	
21,000	"	21,000	21,000	"	"	
9,000	"	9,000	9,000	"	"	
25,000	20,000	45,000	25,000	20,000	"	
92,000	"	92,000	92,000	"	"	
100,000	"	100,000	100,000	"	"	
226,000	20,000	246,000	226,000	20,000	"	

N ^{OS} DÉFINITIFS des articles de la loi.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
Dévelop- pements des articles.					
		Suite de l'administration centrale (Personnel).			
REPORT. fr.		NOUVEAU CHIFFRE d'articles.	APPORTÉ PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL pour SUIVANT.
		"	"	"	246,000
		Enregistrement, domaines et forêts.			
3	Traitement du directeur de l'administration	1	10,500	10,500	81,000
	— de l'inspecteur-général	1	9,000	9,000	
	— des directeur et inspecteur, chefs de divi- sion	2	de 6,500 à 8,000	14,500	
	— des vérificateurs	3	de 3,600 à 4,500	12,100	
	— des employés et expéditionnaires	20	de 900 à 3,000	34,900	
		Commission des monnaies.			
6	Traitement du président.	1	8,400	8,400	42,000
	— des commissaires et de l'inspecteur-général.	3	5,250	15,750	
	— du graveur, du contrôleur, des employés et expéditionnaires	7	de 900 à 4,200	17,850	
		Huissiers et gens de service.			
7	Salaire des concierges, huissiers, messagers, surveil- lante et nettoyeuses	36	de 365 à 1,200	27,000	27,000
La majoration de 2,000 fr. que présente cet article n'est que fictive ; elle résulte de ce que, lors de la réu- nion à l'administration des contributions de la vérification centrale de la comptabilité, il a fallu augmenter le personnel des gens de service, et que, pendant deux exercices, ces nouveaux agents ont été salariés sur l'art. 5 du Budget. Il a paru plus régulier de comprendre ces salaires dans le chiffre spécialement destiné à rétribuer les services de cette nature, et de diminuer d'autant l'allocation pétitionnée audit art. 5.					
TOTAL de l'article 2. fr.					
		Vérification centrale de la comptabilité.			
3	Unique Traitement de l'inspecteur-chef de bureau, et des em- ployés	19	de 700 à 3,600	30,200	30,200
TOTAL de l'article 3. fr.					
		Frais de tournées.			
4	Unique Frais de tournées des Ministre et des fonctionnaires supérieurs				
TOTAL de l'article 4. fr.					

CREDITS AFFECTÉS POUR L'EXERCICE 1910			CREDITS DE TRAVAIL	DIFFÉRENCES		CREDITS DEFINITIVEMENT AFFECTÉS POUR 1910.	Observation
CHARGES en dépenses approuvées.	CHARGES en dépenses approuvées.	TOTAL	1899.	en plus au budget de 1899.	en moins au budget de 1899.		
226,000	20,000	246,000	226,000	20,000	"		
81,000	"	81,000	81,000	"	"		
42,000	"	42,000	42,000	"	"		
27,000	"	27,000	23,000	2,000	"		
376,000	20,000	396,000	374,000	22,000	"		
30,200	"	30,200	30,200	"	"		
30,200	"	30,200	30,200	"	"		
12,000	"	12,000	8,000	4,000	"		
12,000	"	12,000	8,000	4,000	"		

NOMBRES des articles de la loi.	Détail des articles	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Suite de l'administration centrale.</i>		
<i>Matériel.</i>		
5	1	Fournitures de bureau, main-d'œuvre des impressions, frais de reliure, ports de lettres et autres menus frais. 20,000
	2	Éclairage et chauffage de toute l'administration 10,000
	3	Entretien des locaux du Ministère et de l'hôtel des monnaies, achat et entretien des meubles, assurance contre l'incendie, etc. 10,000
	4	Frais de bureau et matériel de la vérification centrale de la comptabilité des contributions directes, cadastre, etc. 3,000
La diminution de 2,000 francs, est la conséquence de la majoration portée à l'art 2, pour salaires des gens de service.		
		TOTAL de l'article 5. fr.
<i>Service de la monnaie.</i>		
6	1	Fournitures et main-d'œuvre concernant la monnaie et les essais 1,200
	2	Dépenses variables, poinçons de la garantie, plaques d'inscriptions et autres ustensiles 6,000
		TOTAL de l'article 6. fr.
7	Unique	Multiplication des carrés et coussinets pour la fabrication des diverses monnaies, et frais de comptage
		TOTAL de l'article 7. fr.
<i>Crédit qui ne figure plus au Budget de 1840.</i>		
Prime destinée à la fabrication de la monnaie d'argent, à l'exclusion des pièces de 5 francs.		
8	Unique	Perte et frais résultant de la refonte d'anciennes monnaies provinciales, par évaluation.
Cette dépense a pour objet la refonte des anciennes monnaies provinciales et du pays hors d'usage, qui se trouvent encore dans les caisses du trésor public; un projet de loi relatif à cet objet est préparé, et sera présenté incessamment à la sanction des Chambres Législatives.		
		TOTAL de l'article 8. fr.

CREDITS DEMANDES POUR L'AN 1840			CREDITS FACULTATIFS 1840	BILANCIÉS		CREDITS DEFINITIFS ALLOUÉS POUR 1840	Observations
CHARGES ordinaires et extraordinaires	CHARGES ordinaires seulement	TOTAL		CHARGES au budget de 1840.	CHARGES au budget de 1840		
43,000	"	43,000	43,000	"	2,000		
43,000	"	43,000	43,000	"	2,000		
7,200	"	7,200	7,200	"	"		
7,200	"	7,200	7,200	"	"		
30,000	"	30,000	30,000	"	"		
30,000	"	30,000	30,000	"	"		
"	"	"	5,000	"	5,000		
"	125,000	125,000	"	125,000	"		
"	125,000	125,000	"	125,000	"		

NUMÉROS		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.									
Varch d l'Etat	Payé des cancels										
Suite de l'administration centrale.											
Magasin général des papiers pour l'administration centrale et les provinces.											
9	1	Pour l'administration centrale et l'administration du Trésor dans les provinces . . .	12,000								
	2	— des contributions directes, cadastre, etc	40,000								
	3	— de l'enregistrement et des domaines.	23,000								
	4	Papiers à timbrer.	40,000								
On espère que les diminutions à résulter de l'exécution du traité du 19 avril, en ce qui concerne l'adminis- tration des territoires cédés, pourront compenser l'accroissement de dépenses que nécessiteront l'adminis- tration de la Dette Publique et la confection de cartes stratégiques de douanes, dont le specimen sera distribué incessamment à Messieurs les membres de la Législature											
TOTAL de l'article 9.			fr.								
Statistique.											
10	Unique	Frais de publication et de rédaction de documents statistiques									
TOTAL de l'article 10.			fr.								
CHAPITRE II.											
Administration du Trésor dans les provinces. — PERSONNEL.											
1	Unique	Traitement des directeurs	<table><tr><th>NOMBRE d'agents.</th><th>APPOINTEMENTS PAR AN.</th><th>MONTANT de la DÉPENSE.</th><th>TOTAL du SERVICE.</th></tr><tr><td>9</td><td>,</td><td>86,550</td><td>86,550</td></tr></table>	NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL du SERVICE.	9	,	86,550	86,550
NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL du SERVICE.								
9	,	86,550	86,550								
TOTAL de l'article 1 ^{er}			fr.								
2	Unique	Supplément de traitement aux anciens receveurs-généraux									
TOTAL de l'art. 2.			fr.								
Caissier général de l'État.											
3	Unique	Service de la caisse générale de l'État									
TOTAL de l'article 3.			fr.								

CREDITS			CREDITS DE COURTAGE	DIFFERENCES		CREDITS FINANCIERS	Observations
CHARGES DE FINANCE	CHARGES DE FINANCE	TOTAL		PLUS AU BUDGET	MOINS AU BUDGET		
117,000	"	117,000	117,000	"			
117,000	"	117,000	117,000	"			
5,000	"	5,000	5,000	"			
5,000	"	5,000	5,000	"			
86,550	"	86,550	86,550	"			
86,550		86,550	86,550	"			
"	5,900	5,900	5,900	"	"		
"	5,900	5,900	5,900	"	"		
220,000	"	220,000	220,000	"	"		
220,000	"	220,000	220,000	"	"		

CHARGES DEMANDÉES POUR L'EXERCICE 1940			CREDITS DE L'ÉTAT POUR L'EXERCICE 1940	DIFFÉRENCES		CREDITS DEFINITIVEMENT FICUS POUR 1940.	Observations
CHARGES ordinaires et mixtes	CHARGES extra ordinaires et mixtes	TOTAL		CHARGES DE L'ÉTAT POUR 1940	CREDITS DE L'ÉTAT POUR 1940		
829,800	,	829,800	330,780	"	980		
829,800	"	829,800	330,780	"	980		

NUMÉROS		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
Article de la loi.		Désignation des articles.			
Suite de l'administration des contributions directes, etc.					
Remises et indemnités des comptables.					
2	Unique	Remises proportionnelles et indemnités des receveurs			
La différence de 100,000 francs en moins qui figure au Budget de 1840, comparé à celui de 1839, provient de la suppression de plusieurs recettes qui existaient dans le Limbourg et le Luxembourg.					
Total de l'article 2. fr.					
Service actif.					
		Nombre d'agents	Montant de la dépense		
1	Inspecteurs en chef	9	47,700		
2	— des douanes	6	27,000		
3	Contrôleurs de toutes les catégories	178	488,300		
4	Lieutenants et sous-lieutenants	146	213,000		
5	Brigadiers et sous-brigadiers	930	1,012,000		
6	Préposés de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	2782	1,933,000		
7	Brigades ambulantes.	à pied.	Brigadiers et sous-brigadiers	38	61,000
8			Préposés de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	168	110,000
9		à cheval.	Brigadiers et sous-brigadiers	8	8,000
10			Préposés de 1 ^{re} classe.	23	21,000
11	Service maritime		Lieutenants et sous-lieutenant	3	4,000
12			Matelots de 1 ^{re} et de 2 ^e classe et mousques	44	38,700
13	Accises		Commis à cheval de 1 ^{re} et de 2 ^e classe.	102	142,800
14			— à pied de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	332	390,800
15	Cadastre		Géomètres de 1 ^{re} et de 2 ^e classe.	73	79,100
La diminution de 61,000 francs, que présente l'article ci-dessus, provient de la suppression de plusieurs emplois dans les parties cédées du Limbourg et du Luxembourg, et ne frappe que sur les contrôleurs de toutes les catégories, sur les lieutenants et sous-lieutenants et sur les commis à cheval et à pied des accises. (§§ 3, 4, 13 et 14 dudit article.) Le § 2 du même article se trouve majoré de 4,300 francs, résultant du transfert de l'inspecteur de la douane d'Ostende, ainsi qu'il a été expliqué dans la note de l'art. 1 ^{er} et le § 15, de 100 francs.					
La nécessité de renforcer en général la ligne de douanes, et d'augmenter les moyens de surveillance et de répression de la fraude, a empêché d'apporter des diminutions dans les autres §§ de cet article, qui sont relatifs au service actif; une demande nouvelle et spéciale de crédit du même ordre a été faite d'après le vœu émis par la commission dont il a été question ci-dessus, pour tâcher d'atteindre le but désiré, ainsi qu'il sera expliqué à l'article suivant.					
Total de l'article 3. fr.					
4	1	Frais de police, de douane, primes et encouragements pour la répression de la fraude		50,000	
	2	Renforcement du personnel de la douane		175,000	
La commission, créée par arrêté du 1 ^{er} juin dernier, dont il a déjà été fait mention, et qui se trouvant composée de sénateurs, de membres de la Chambre des Représentants et de plusieurs fonctionnaires supérieurs du Département des Finances et d'un ancien fabricant, membre de la chambre de commerce de Bruxelles, avait été instituée dans l'intérêt de l'industrie et du commerce, afin d'aviser aux mesures les plus propres à réprimer					
Total de l'article 4. fr.					

CRUDIS DEMANDE POUR L'EXERCICE 1940			CRUDIS Hors pour l'exercice 1939	DIFFÉRENCES		CRUDIS FINANCIALEMENT DEUITS pour 1940.	Observations
CHAPITRE 1939-40 n° 1	CHAPITRE 1940-41 n° 1	TOTAL		en plus au 1 ^{er} jan- vier 1940	en moins au 1 ^{er} jan- vier 1940		
1,630,000	"	1,630,000	1,730,000	"	100,000		
,630,000	"	1,630,000	1,730,000	"	100,000		
,578,400	"	4,578,400	4,640,000	"	61,600		
578,400	"	4,578,400	4,640,000	"	61,600		
225,000	"	225,000	25,000	200,000	"		
225,000	"	225,000	25,000	200,000	"		

NUMÉRO DES		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
chapitre.	articles.		
<i>Suite de l'administration des contributions, etc.</i>			
		la fraude en matières de douanes, et à calmer la crise industrielle qui se fait sentir en Belgique, comme dans plusieurs autres pays voisins.	
		Cette commission s'est livrée avec le plus grand zèle à de longues investigations; elle s'est transportée sur différents points du royaume, où des enquêtes ont été faites par elle, et entre autres mesures qu'elle a cru devoir proposer pour atteindre, autant que possible, le but de son institution, elle a été unanime pour demander que le personnel de la douane fût augmenté considérablement.	
		Ce n'est donc que parce qu'on espère les résultats les plus salutaires de beaucoup d'autres mesures proposées par la commission, et qui seront l'objet d'un projet de loi qui va être soumis à la législature, que l'on s'est borné à demander 150,000 fr. en plus de ce chef.	
		Une partie de cette somme sera affectée au service maritime, qui exige impérieusement une augmentation de personnel, et 125 à 130 places de douaniers seront créées avec le restant.	
		Une somme de 25,000 fr. qui figurait à l'art. 3 du Budget de 1839, avait été allouée pour les brigades mixtes formées de militaires et de préposés des douanes, et qui ont été placées temporairement dans les provinces de Limbourg et d'Anvers; aujourd'hui il est demandé, indépendamment de cette somme, celle de 200,000 fr., ce qui porte l'article à 225,000 francs, dont 50,000 sont destinés à être employés en primes et encouragements pour la répression de la fraude.	
		<i>Garantie.</i>	
3	Unique	Traitements des employés	28 43,860
		Diminution, 2,640 francs, formant le traitement de deux agents supprimés.	
		TOTAL de l'article 3.	fr.
		<i>Poids et mesures.</i>	
6	Idem.	Traitement du vérificateur principal et des vérificateurs	27 58,100
		Diminution, 3,900 francs, traitement de deux agents supprimés.	
		TOTAL de l'article 6.	fr.
		<i>Avocats de l'administration.</i>	
7	Idem.	Traitements.	16 33,670
		TOTAL de l'article 7.	fr.
		<i>Frais de bureau et de tournées.</i>	
1		Frais de bureau des directeurs, y compris ceux du cadastre, de confection et d'impression des rôles.	102,330
2		Frais de bureau des inspecteurs d'arrondissement.	36,500
3		— des contrôleurs de la garantie.	4,000
4		Frais de tournées des inspecteurs en chef.	19,900
5		— des contrôleurs et employés de la garantie.	6,500
6		Frais de bureau et de tournées du vérificateur principal et des vérificateurs des poids et mesures.	19,400
7		Frais de tournées des inspecteurs du cadastre en province.	4,000
		Différence en moins, 8,760 francs. Cette somme provient des réductions qui ont été opérées par suite de la diminution de notre territoire; il est à observer cependant que le § 5 de cet article a été majoré d'une somme de 800 francs, pour faire face aux exigences du service de la garantie, des tournées plus fréquentes devant être opérées dans l'intérêt du trésor et des contribuables.	
		TOTAL de l'article 8.	fr.

CREDITS DEMANDES LOCALES EXERCICE 1910.			CREDITS LOCAUX TOTALS	DEBITES		CREDITS DEBITALEMENT VERBES POUR 1910	Observations
CHARGES financières municipales	CHARGES financières municipales	TOTAL		CHARGES financières municipales 1910	CHARGES financières municipales 1910		
43,860	"	43,860	46,300	"	2,640		
43,860	"	43,860	46,300	"	2,640		
58,100	"	58,100	62,000	"	3,900		
58,100	"	58,100	62,000	"	3,900		
33,670	"	33,670	33,670	"	"		
33,670	"	33,670	33,670	"	"		
126,630	"	126,630	193,400	"	8,730		
126,630	"	126,630	193,400	"	8,730		

		DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	
		<i>Suite de l'administration des contributions, etc.</i>	
		<i>Indemnités.</i>	
	1	Indemnités des brigades ambulantes.	58,000
	2	— des répartiteurs pour les patentes.	28,400
	3	— des porteurs de contraintes.	8,300
	4	— de route, etc., aux porteurs de contraintes et experts pour la contribution personnelle.	1,500
	5	Primes pour saisie de sel et de boissons distillées, découvertes de distilleries clandestines et arrestation de fraudeurs inconnus ou étrangers.	8,000
9	6	Indemnités de frais de route et de séjour aux employés des provinces.	10,000
	7	— aux employés pour maladies, accidents, etc., provenant de l'exercice de leurs fonctions.	20,000
	8	— aux receveurs de l'enregistrement pour les déclarations d'actes translatifs, etc., et pour les mutations dans le Limbourg et le Luxembourg.	8,500
	9	— des géomètres du cadastre.	48,100
	10	— pour tenue de chevaux et frais de route.	184,000
	11	— des experts de la contribution personnelle.	10,000
		Cette diminution provient également de l'exécution du traité des 24 articles. Elle eût dû être plus considérable par suite de la suppression de huit employés à cheval des accusés, mais la somme provenant de ce dernier objet a été absorbée par les contrôleurs des douanes de la Flandre occidentale et de la province d'Anvers, qui ont reçu ordre de se pourvoir d'un cheval pour l'exercice de leurs fonctions, mesure qui n'a été adoptée à leur égard qu'à partir de 1839.	
		TOTAL de l'article 9.	fr.
		<i>Matériel.</i>	
	1	Matériel et main-d'œuvre des impressions, achats d'instruments, etc.	30,000
	2	Loyer, entretien, chauffage et éclairage de locaux et embarcations.	85,000
	3	Loyer d'un local à Anvers pour la réunion des bureaux de l'administration.	12,000
	4	Ports de lettres, transport de matériel, passage d'eau, etc.	14,000
10	5	Matériel pour les poids et mesures.	5,000
	6	Frais de procédure.	20,000
	7	Frais de loyer, d'ameublement et d'entretien des locaux de la garantie.	9,000
	8	Construction d'aubettes et autres locaux de la douane.	5,000
	9	Matériel relatif à l'exécution de la loi sur les bestiaux.	10,000
		Diminution, 6,000 francs, par suite également de l'exécution du traité du 19 avril 1839.	
		TOTAL de l'article 10.	fr.
		<i>Cadastre.</i>	
		<i>Crédit qui ne figure plus au Budget de 1840.</i>	
11	11	Indemnités aux agents non remplacés du cadastre.	
		TOTAL.	fr.

CREDITS DEMANDES POUR L'AN 1890			CREDITS TOTAUX 1889	DIFFERENCES		CREDITS DEFINITIFS 1890	Observations
CHARGES ordonnées par le ministre	CHARGES ordonnées par le ministre	TOTAL		en plus au budget de 1890	en moins au budget de 1890		
334 800	»	334 800	338,600	»	3 800		
334,800	»	334,800	338 600	»	3,800		
140,000	»	140 000	146,000	»	6 000		
140,000	»	140 000	146,000	»	6,000		
»	»	»	2 000	»	2,000		
»	»	»	2,000	»	2,000		

NUMÉROS des		Désignation des dépenses et services.			
Articles de la loi					
Déve- loppement des articles.					
Suite de l'administration des contributions.					
11	Unique	Crédit pour opérations cadastrales dans le Limbourg et le Luxembourg Une somme de 200,000 francs est présumée nécessaire pour faire face à toutes les dépenses que les travaux du cadastre, dans les deux provinces du Limbourg et du Luxembourg, pourront occasionner pendant l'année 1840. Les traitements fixes et les indemnités des agents de tous grades qui seront chargés de l'achèvement des travaux (à l'exception du traitement des inspecteurs et ingénieurs qui figurent à l'art. 1 ^{er} , paragraphe 3, du précédent Budget), les frais de bureau, de matériel, etc., seront généralement imputés sur le crédit spécial. Il est à observer qu'il n'a été fait aucun usage du crédit de 50,000 francs alloué pour le même objet au Budget de 1838, et qu'aucun paiement n'a encore été ordonné sur les 10,000 francs portés au Budget de 1839. Total de l'article 11. fr.			
12	Unique	Indemnité pour les transcriptions des mutations dans les tableaux indicatifs supplémentaires, matrices cadastrales et livres journaux, qui doivent être tenus dans les bureaux de conservation, au chef-lieu de chacune des sept provinces cadastrées. L'allocation de 15,000 francs portée au Budget de 1839, pour la transcription des mutations cadastrales, a été calculée à raison de 8 centimes par parcelle, et l'on a supposé que, pour opérer les transcriptions de trente à trente-cinq parcelles mutées, il faudrait l'emploi d'une journée ordinaire de travail; cette rétribution, qui n'est en résultat que deux francs par jour, est évidemment trop faible en égard à la cherté du salaire des employés aptes à faire, d'une manière convenable, les écritures dont il s'agit; il n'est guère possible de s'en procurer à moins de fr. 3 50 c., et sur ce pied, il y aurait nécessité de porter l'article de dépense à 25,000 francs. Une circonstance qui peut aussi être invoquée à l'appui de la majoration sollicitée, c'est que le surcroît de besogne provient principalement de mutations qui ont pour objets des changements de limites, et qu'ainsi les transcriptions exigent beaucoup de temps et l'emploi de commis très au fait du travail des mutations. Total de l'article 12. fr.			
CHAPITRE IV.					
Administration de l'enregistrement, des domaines et des forêts.					
TRAITEMENTS DES EMPLOYÉS DE L'ENREGISTREMENT.					
Employés supérieurs.					
1	Traitements des directeurs	9	de 8,000 à 9,000	76,800	304,300
2	— des inspecteurs	21	de 5,000 à 6,500	122,800	
3	— des vérificateurs	26	de 3,600 à 4,500	105,300	
Commis de direction.					
4	Traitements des premiers commis	9	de 2,100 à 2,450	20,700	42,290
5	— des seconds commis	17	de 1,000 à 1,270	21,590	
Surveillants aux ventes.					
6	Traitement du surveillant à Anvers	1	1,900	1,900	3,800
7	— — à Bruxelles.	1	1,900	1,900	
Agents de change.					
8	Indemnité des agents de change chargés de la publication des prix courants des effets publics pour la perception du droit de succession	4	"	2,100	2,100
Le chiffre des Budgets précédents est réduit de 5,000 francs, par suite de la suppression d'une inspection de 3 ^e classe dans le Limbourg, économie résultant de l'exécution du traité de paix. Cette circonstance n'a jusqu'ici permis d'autres économies. Les employés supérieurs attachés aux territoires cédés étant utilisés dans l'intérêt de plus prompts et plus fortes recettes et pour ne pas leur appliquer la loi du 4 juin.					
Total de l'article 1 ^{er} fr.					

CREDITS MANDÉS POUR L'EXERCICE 1840.			CREDITS NON MANDÉS POUR L'EXERCICE 1840	DIFFÉRENCES		CREDITS INDIVIDUELS DE L'EXERCICE 1840	Observations
CHARGES du ministère financiers	CHARGES extraordinaires du ministère	TOTAL		en plus au budget de 1840	en moins au budget de 1840		
	200 000	200,000	10,000	190,000			
	200,000	200,000	10,000	190,000			
25,000		25,000	15,000	10,000			
25,000	»	25 000	15 000	10,000	»		
352,490		352,490	357,490	»	5,000		
352 490		352,490	357,490	»	5,000		

NOMBRES		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
1		2			
3		4			
5		6			
7		8			
9		10			
11		12			
13		14			
15		16			
17		18			
19		20			
21		22			
23		24			
25		26			
27		28			
29		30			
31		32			
33		34			
35		36			
37		38			
39		40			
41		42			
43		44			
45		46			
47		48			
49		50			
51		52			
53		54			
55		56			
57		58			
59		60			
61		62			
63		64			
65		66			
67		68			
69		70			
71		72			
73		74			
75		76			
77		78			
79		80			
81		82			
83		84			
85		86			
87		88			
89		90			
91		92			
93		94			
95		96			
97		98			
99		100			
101		102			
103		104			
105		106			
107		108			
109		110			
111		112			
113		114			
115		116			
117		118			
119		120			
121		122			
123		124			
125		126			
127		128			
129		130			
131		132			
133		134			
135		136			
137		138			
139		140			
141		142			
143		144			
145		146			
147		148			
149		150			
151		152			
153		154			
155		156			
157		158			
159		160			
161		162			
163		164			
165		166			
167		168			
169		170			
171		172			
173		174			
175		176			
177		178			
179		180			
181		182			
183		184			
185		186			
187		188			
189		190			
191		192			
193		194			
195		196			
197		198			
199		200			
201		202			
203		204			
205		206			
207		208			
209		209			
211		210			
213		211			
215		212			
217		213			
219		214			
221		215			
223		216			
225		217			
227		218			
229		219			
231		220			
233		221			
235		222			
237		223			
239		224			
241		225			
243		226			
245		227			
247		228			
249		229			
251		230			
253		231			
255		232			
257		233			
259		234			
261		235			
263		236			
265		237			
267		238			
269		239			
271		240			
273		241			
275		242			
277		243			
279		244			
281		245			
283		246			
285		247			
287		248			
289		249			
291		250			
293		251			
295		252			
297		253			
299		254			
301		255			
303		256			
305		257			
307		258			
309		259			
311		260			
313		261			
315		262			
317		263			
319		264			
321		265			
323		266			
325		267			
327		268			
329		269			
331		270			
333		271			
335		272			
337		273			
339		274			
341		275			
343		276			
345		277			
347		278			
349		279			
351		280			
353		281			
355		282			
357		283			
359		284			
361		285			
363		286			
365		287			
367		288			
369		289			
371		290			
373		291			
375		292			
377		293			
379		294			
381		295			
383		296			
385		297			
387		298			
389		299			
391		300			
393		301			
395		302			
397		303			
399		304			
401		305			
403		306			
405		307			
407		308			
409		309			
411		310			
413		311			
415		312			
417		313			
419		314			
421		315			
423		316			
425		317			
427		318			
429		319			
431		320			
433		321			
435		322			
437		323			
439		324			
441		325			
443		326			
445		327			
447		328			
449		329			
451		330			
453		331			
455		332			
457		333			
459		334			
461		335			
463		336			
465		337			
467		338			
469		339			
471		340			
473		341			
475		342			
477		343			
479		344			
481		345			
483		346			
485		347			
487		348			
489		349			
491		350			
493		351			
495		352			
497		353			
499		354			
501		355			
503		356			
505		357			
507		358			
509		359			
511		360			
513		361			
515		362			
517		363			
519		364			
521		365			
523		366			
525		367			
527		368			
529		369			
531		370			
533		371			
535		372			
537		373			
539		374			
541		375			
543		376			
545		377			
547		378			
549		379			
551		380			
553		381			
555		382			
557		383			
559		384			
561		385			
563		386			
565		387			
567		388			
569		389			
571		390			
573		391			
575		392			
577		393			
579		394			
581		395			
583		396			
585		397			
587		398			
589		399			
591		400			
593		401			
595		402			
597		403			
599		404			
601		405			
603		406			
605		407			
607		408			
609		409			
611		410			
613		411			
615		412			
617		413			
619		414			
621		415			
623		416			
625		417			
627		418			
629		419			
631		420			
633		421			
635		422			
637		423			
639		424			
641		425			
643		426			
645		427			
647		428			
649		429			
651		430			
653		431			
655		432			
657		433			
659		434			
661		435			
663		436			
665		437			
667		438			
669		439			
671		440			
673		441			
675		442			
677		443			
679		444			
681		445			
683		446			
685		447			
687		448			
689		449			
691		450			
693		451			
695		452			
697		453			
699		454			
701		455			
703		456			
705		457			
707		458			
709		459			
711		460			
713		461			
715		462			
717		463			
719		464			
721		465			
723		466			
725		467			
727		468			
729		469			
731		470			
733		471			
735		472			
737		473			
739		474			
741		475			
743		476			
745		477			
747		478			
749		479			
751		480			
753		481			
755		482			
757		483			
759		484			
761		485			
763		486			
765		487			
767		488			
769		489			
771		490			
773		491			
775		492			
777		493			
779		494			
781		495			
783		496			
785		497			
787		498			
789		499			
791		500			
793		501			
795		502			
797		503			
799		504			
801		505			
803		506			
805		507			
807		508			
809		509			
811		510			
813		511			
815		512			
817		513			
819		514			
821		515			
823		516			
825		517			
827		518			
829		519			
831		520			
833		521			
835		522			
837		523			
839		524			
841		525			
843		526			
845		527			
847		528			
849		529			
851		530			
853		531			
855		532			
857		533			
859		534			
861		535			
863		536			
865		537			
867		538			
869		539			
871		540			
873		541			
875		542			
877		543			
879		544			
881		545			
883		546			
885		547			
887		548			
889		549			
891		550			
893		551			
895		552			
897		553			
899		554			
901		555			
903		556			
905		557			
907		558			
909		559			
911		560			
913		561			
915		562			
917		563			
919		564			
921		565			
923		566			
925		567			
927		568			
929		569			
931		570			
933		571			
935		572			
937		573			
939		574			
941		575			
943		576			
945		577			
947		578			
949		579			
951		580			
953		581			
955		582			
957		583			

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

3

CREDITS DEMANDES AU TITRE DE 1910			CREDITS HORS DE L'ORDRE DE 1899	DIFFERENTIALS		CREDITS DE MINISTÈRE ANTÉRIEURS TOUS LES 1910	Observations
CHARGES ordinaires moyennes	CHARGES extraordinaires moyennes	TOTAL		plus ou moins de 1899	moins ou plus de 1899		
50,520	"	50,520	50,520	"	"		
50,520	"	50,520	50,520	"	"		
87,490	"	87,490	48,795	"	11,805		
87,490	"	87,490	48,795	"	11,805		

NUMÉROS

Article de loi.

Développements des articles.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

Suite de l'administration de l'enregistrement, etc.	
1 ^{re} Suppression du personnel de la houlrière de Kerkaede	fr. 9,070 »
2 ^o Report au Budget du Département des Travaux Publics des frais d'administration des bateaux à vapeur à Anvers	17,505 »
3 ^o Suppression du concierge à l'imprimerie Normale	770 »
TOTAL	fr. 27,405 »
Par contre, la reprise de possession du canal de Charleroy a nécessité l'introduction d'un nouveau service de dépense s'élevant à	fr. 14,300 »
Ensuite le traitement des délégués à la recette du bateau à vapeur, constitué ici un nouveau chef de dépense.	1,800 »
	16,100 »
Différence égale.	fr. 11,305 »

TRAITEMENTS DES AGENTS FORESTIERS.		Nombre d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
1	Traitements des inspecteurs	6	de 3,150 à 5,600	28,200	223,000
2	— des sous-inspecteurs	8	de 2,000 à 3,600	19,800	
3	— des gardes-généraux	17	1,390	27,030	
4	— des gardes	460	»	154,970	
L'économie de 30,000 francs provient de la diminution du personnel forestier, dans les provinces du Limbourg et du Luxembourg, par suite du traité de paix. Elle se divise comme suit :					
7 Inspecteurs réduit à		6.			
9 Sous-inspecteurs —		8.			
20 Gardes-généraux —		17.			
553 Gardes forestiers —		460.			
TOTAL de l'article 4.				fr.	
Remises des receveurs (tarif du 17 janvier 1831).					

DÉSIGNATION DES RECETTES.		MONTANT des RECETTES.	TAUX moyen de la REMISE.	MONTANT de la REMISE.	TOTAL.	
1	Recettes portées au Budget. {	Ordinaires	27,281,000	3 p. o/o	818,430	874,820
2		Capitales de l'industrie et bâtiments d'école.	345,000	1 »	3,450	
TOTAL		fr. 27,626,000				
3	Recettes non portées au Budget. {	Pour compte de tiers	1,098,000	3 »	32,940	
4		Caisse de consignation	2,000,000	1 »	20,000	
TOTAL GÉNÉRAL.		fr. 30,724,000				

La variation de cet article de dépense est la conséquence de la fluctuation des recettes et de l'évaluation du Budget des Voies et Moyens, dont le chiffre est ici reproduit comme base de la dépense.

TOTAL de l'article 5. fr.

CREDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1840			CREDITS Hors exercice	DIFFERENCES		CREDITS DEMANDES POUR 1840.	Observations
CAPITALS à débiter en 1840.	CHARGES à créditer en 1840.	TOTAL	1840	Capitaux à débiter de 1840.	CREDITS à créditer de 1840.		
225 000	"	225,000	235,000	"	80,000		
225,000	"	225,000	235,000	"	80,000		
874,820	"	874,820	860,000	14,820	"		
874,820	"	874,820	860,000	14,820	"		

NUMÉROS		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	4 ^e
		<i>Suite de l'administration de l'enregistrement, etc.</i>	
6	Unique	Remises accordées aux greffiers par la loi du 21 ventôse, an VII.	
		L'économie de 1,000 francs est la conséquence de l'exécution du traité de paix qui a réduit de deux le nombre des greffiers.	
		Total de l'article 6. . . . fr.	
		<i>Frais de bureau.</i>	
7	Unique	Frais de bureau des directeurs	
		Total de l'article 7. . . . fr.	
		<i>Matériel.</i>	
8	1	Feu et lumière de l'atelier général du timbre	1,000
	2	Confection de timbres, registres et impressions	19,000
	3	Frais d'emballage, ports de lettres (a)	8,000
		(a) Majoration de 1,500 francs, qui se justifie par le chiffre de la dépense des années précédentes, qui présente pour les exercices 1834 à 1836, une moyenne de fr. 9,570 01 c ^s . En demandant 8,000 francs, on présume la dépense des bureaux cédés à fr. 1,570 01 c ^s .	
		Total de l'article 8. . . . fr.	
9	Unique	Frais de poursuites et d'instances	
		Cette allocation a toujours été insuffisante; elle n'a pas été majorée dans la supposition que cette insuffisance sera comblée par l'économie résultant de la cession et le grand nombre de procès terminés. Cette dépense sera réduite à 38,000 fr., par les frais qui sont recouvrés sur les parties (Voir le Budget des Voies et Moyens).	
		Total de l'article 9. . . . fr.	
		<i>Dépenses du domaine.</i>	
10	1	Entretien de bâtiments, digues, polders, chemins et fossés.	15,000
	2	Charges et contributions sur les domaines	6,500
	3	Frais d'arpentage et de réarpentage de coupes de bois	8,000
	4	Frais de culture et travaux d'améliorations (b)	30,000
	5	Remboursement de prix d'engagères et réméré de biens	2,500
	6	— de prix de ventes et de transfert dont on n'a pu faire suivre l'objet.	8,000
	7	Frais de ventes et autres actes.	500
		Diminution de 52,593 francs, résultant du report au Budget des travaux publics :	
		1 ^o Des frais d'entretien des bacs et bateaux	20,000
		2 ^o Du service des bateaux à vapeur.	32,093
		3 ^o De la réduction des frais d'arpentage, conséquence de la cession d'une partie des forêts	500
		Différence égale.	
		52,593	
		Total de l'article 10. . . . fr.	

CREDITS N. 1015 POUR L'EXERCICE 1840			CREDITS P. 1015	DIFFERENTIALS		CREDITS FONCTIONNEMENT P. 1015	Observation
CHARGES N. 1015	CHARGES N. 1015	TOTAL	CHARGES N. 1015	CHARGES N. 1015	CHARGES N. 1015	TOTAL	
41,000	"	41,000	42 000	"	1,000		
41,000	"	41 000	42,000	"	1,000		
20,000	"	20 000	20,000	"	"		
20,000	"	20 000	20,000	"	"		
28,000	"	28,000	28 500	1 500	"		
28,000	"	28 000	28 500	1,500	"		
55,000	"	55,000	55,000	"	"		
55,000	"	55,000	55 000	"	"		
60,300	"	60,300	112 893	"	52,593		
60,300	"	60,300	112,893	"	52,593		

b) La somme de 30,000 livres est destinée à la continuation des travaux de repeuplement
 Elle se divise ainsi qu'il suit
 Forêt d'Herlogenwald, ensemencement 15,000
 Forêt d'Herthausen 6,000
 Travaux divers, autres forêts 9,000

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Articles de la loi.	Décl. p- p. minute des articles.	
		<i>Suite de l'administration de l'enregistrement, etc.</i>
		<i>Entrepôt d'Anvers.</i>
11	Unique	Frais généraux d'administration, entretien de bâtiments, etc.
		TOTAL de l'article 11. fr.
		<i>Article qui ne figure plus au Budget.</i>
		Frais d'exploitation de la houillère de Kerkraede (service supprimé par suite de l'exécution du traité de paix).
		CHAPITRE V.
		<i>Employés en disponibilité.</i>
Unique	1	Administration des contributions directes, cadastre, douanes et accises. Traitement des employés rentrés en Belgique. (Loi du 4 juin 1839). 20,000
	2	Administration de l'enregistrement, des domaines et des forêts. (Idem.) 12,000
		Cette somme sera affectée au traitement des employés en disponibilité, en vertu de la loi du 4 juin 1839, n° 258, et, quoique la dépense soit maintenant beaucoup plus élevée, le Ministre espère pouvoir la réduire pour 1840, au chiffre demandé.
		Le remplacement successif des agents en disponibilité permettra encore de couvrir la dépense que pourra occasionner la rentrée des employés qui profiteront du délai de 6 mois accordé par la loi précitée.
		TOTAL du chapitre V. fr.
		CHAPITRE VI.
		<i>Dépenses accidentelles et imprévues.</i>
Unique	1	Administration centrale. 6,000
	2	— des contributions directes, cadastre, douanes et accises. 8,000
	3	— de l'enregistrement, des domaines et des forêts 6,000
	4	Indemnité des commissaires du Gouvernement, près de la Banque de Belgique. . . 12,000
		TOTAL du chapitre VI. fr.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1840.			CRÉDITS NOMINÉS POUR L'EXERCICE 1839.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS DIFFÉRENCIÉS ATTOLUS POUR 1840.	<i>Observations</i>
CHARGES ordinaires et extraordinaires.	CHARGES extraordinaires et imputables.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1840	en moins AU BUDGET de 1840		
31,000	"	31,000	31,000	"	"		
31,000	"	31,000	31,000	"	"		
"	"	"	140,000	"	140,000		
"	32,000	32,000	"	32,000	"		
"	32,000	32,000	"	32,000	"		
20,000	12,000	32,000	20,000	12,000	"		
20,000	12,000	32,000	20,000	12,000	"		

NOM
DES ARTICLES
DE LA LOI.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

Récapitulation.

CHAPITRE PREMIER.

Administration centrale.

1	Traitement du Ministre
2	— des fonctionnaires et employés
3	— de l'inspecteur-chef de bureau, et des employés de la vérification centrale de la comptabilité des contributions directes, etc.
4	Frais de tournées du Ministre et des fonctionnaires supérieurs
5	Matériel
6	Service de la monnaie.
7	Multiplication des carrés et coussinets pour la fabrication des monnaies, et frais de comptage.
8	Perte et frais résultant de la refonte d'anciennes monnaies provinciales, par évaluation. . .
9	Magasin général des papiers.
10	Frais de publication et de rédaction de documents statistiques

CHAPITRE II.

Administration du Trésor dans les provinces.

1	Traitement des directeurs
2	Supplément de traitement aux anciens receveurs-généraux
3	Caissier-général de l'État.

CHAPITRE III.

Administration des contributions directes, cadastre, douanes, etc.

1	Traitement des employés du service sédentaire.
2	Remises et indemnités des comptables.
3	Traitement des employés du service actif.
4	Renforcement du personnel de la douane, et primes d'encouragement pour la répression de la fraude
5	Traitement des employés de la garantie
6	— du vérificateur principal et des vérificateurs des poids et mesures
7	— des avocats de l'administration
8	Frais de bureau et de tournées
9	Indemnités
10	Matériel
11	Opérations cadastrales dans le Limbourg et le Luxembourg
12	Indemnités pour les transcriptions des mutations, etc., dans les bureaux de conservation aux chef-lieux des sept provinces entièrement cadastrées.

À REPORTER. fr.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1840.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1839.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS DÉFINITIVEMENT ALLOUÉS POUR 1840.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1840.	en moins AU BUDGET de 1840.		
21,000	"						
376,000	20,000						
30,200	"						
12,000	"						
43,000	"	786,400	642,400	144,000	"		
7,200	"						
30,000	"						
"	123,000						
117,000	"						
5,000	"						
86,550	"						
"	5,900	312,450	312,450	"	"		
220,000	"						
829,800	"						
1,630,000	"						
4,578,400	"						
225,000	"						
43,860	"						
58,100	"	8,287,280	8,076,950	210,330	"		
35,670	"						
186,650	"						
334,800	"						
140,000	"						
"	200,000						
25,000	"						
9,035,230	350,900	9,386,130	9,031,800	354,330	"		

CHAPITRE	RÉCAPITULATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
11	REPORT. fr.
CHAPITRE IV. <i>Administration de l'enregistrement, des domaines et forêts.</i>	
1	Traitement des employés de l'enregistrement
2	— — du timbre
3	— — du domaine
4	— des agents forestiers
5	Remises des receveurs
6	— des greffiers
7	Frais de bureau des directeurs
8	Matériel
9	Frais de poursuites et d'instances
10	Dépenses du domaine.
11	Frais généraux d'administration de l'entrepôt d'Anvers
CHAPITRE V.	
Unique.	Employés en disponibilité. (Loi du 4 juin 1839)
CHAPITRE VI.	
Unique.	Dépenses accidentelles et imprévues
TOTAL GÉNÉRAL. fr.	

BUDGET DU MINISTRE DES FINANCES

CHARGES			CHARGES en 1840	DIFFÉRENCES		CRÉDITS en 1840	Observations
CHARGES en 1839	CHARGES en 1840	TOTAL		en 1839	en 1840		
9,033,230	550,900	9,586,130	9,031,600	354,350			
332,490	"						
50,520	"						
37,490	"						
225,000	"						
874,820	"						
41,000	"	1,773,620	1,999,198	"	223,578		
20,000	"						
28,000	"						
55 000	"						
60 800	"						
31 000	"						
"	32 000	32,000	"	32 000	"		
20 000	12.000	32 000	20,000	12,000	"		
10 830,830	394,900	11,225,730	11,050,998	398,380	223,578		
DIFFÉRENCE EN PLUS. . . .				174 732			

